



SCoT de la RUG : mise en œuvre et suivi

Résumé de présentation

Le Schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise a été approuvé le 21 décembre 2012. 2015 s'inscrit comme une année de pleine mise en œuvre du document. De nombreux PLU ayant engagé des révisions / mises en compatibilité, ce qui appelle des précisions dans l'application des objectifs et orientations du SCoT.

L'Agence d'urbanisme est missionnée par l'EP SCoT pour l'accompagner dans son pilotage à la fois de la coordination de la mise en œuvre du SCoT à l'échelle de la région grenobloise, et du suivi de la mise en œuvre.

Demande initiale

1. Accompagner l'EP SCoT pour animer / alimenter les débats des élus du bureau et du Comité syndical de l'EP SCoT.
2. Organiser et faciliter la mise en œuvre du SCoT : accompagnement des travaux des commissions : économie, commerce, environnement, habitat/urbanisme, déplacements...
3. Construire les capacités d'évaluation de la mise en œuvre.

Méthode

1. Alimenter les échanges qui permettent de « faire vivre » le SCoT dans les territoires :

- Débats du bureau et du comité syndical de l'EP SCoT
- Groupe Projet SCoT réunissant les représentants techniques des intercommunalités.
- Groupe de contact EP-SCoT / DDT / Agence

2. Appui à la coordination de la mise en œuvre du SCoT :

accompagnement des travaux des commissions dont les feuilles de routes ont été construites autour des échanges d'expériences (culture commune), de partage d'informations, de la recherche de solutions face à des difficultés constatées de mise en œuvre :

- **Déplacements** : 3 commissions axées sur l'état des lieux des parcs-relais, aires de covoiturage et sur la contribution au lancement d'un schéma de parcs-relais et du covoiturage
- **Commerce** : champs d'action des documents d'urbanisme locaux en matière de commerce (canevas des outils réglementaires directs et des leviers indirects mobilisables)
- **Economie** : préparation de délibération sur les contenus des protocoles de répartition du foncier économique disponible ; travail sur l'accueil d'activité en milieu urbain, en centre-bourg
- **Habitat / urbanisme** : fondamentaux du SCoT en matière d'habitat / moyens de l'intensification urbaine / rétention foncière
- **Environnement** : rappel des enjeux environnementaux portés par le SCoT et débat sur les objectifs, vocations, sujets prioritaires et mode de fonctionnement de la Commission

3. Suivi de la mise en œuvre : la **commission évaluation** a travaillé sur les attentes par rapport au suivi de la mise en œuvre, la feuille de route se fixe.

4. Aide à l'appropriation du SCoT par les acteurs : appui à la réalisation du Journal « **le SCoT en 30 questions** », réalisation de 3 notes « **Le SCoT en pratique** » sur l'estimation de la construction de logements neufs, sur le rattrapage d'objectifs en cas de retard de production de logements, sur l'estimation du gisement foncier.

5. Accompagnement de l'EP SCoT dans la démarche InterSCoT du Sillon Alpin / PNR :

Bilan qualitatif

Une année de mise en œuvre largement consacrée à l'appropriation collective des objectifs du SCoT et aux moyens de traduction dans les pièces réglementaires des PLU. Des temps forts :

- **Contribution à la conception du document « Le SCoT en 30 questions »** (initié en 2014), destiné en priorité à aider les nouveaux élus issus des élections de mars 2014 à se familiariser avec le SCoT et à prendre connaissance du contexte et des travaux menés les années précédentes.
- **Appui aux travaux des Commissions** et des groupes projets SCoT, avec une place importante accordée aux retours d'expérience des collectivités.
- **Aide à la préparation d'un séminaire (prévu en janvier 2016) qui sera consacré aux dynamiques au sein de la région grenobloise et de ses territoires voisins.**

Faits majeurs et chiffres clés

- > 4 réunions de Bureau (28 jan, 9 avr, 16 sept, 25 nov.)
- > 4 réunions de Comité syndical (26 fév, 11 juin, 14 oct, 15 déc.)
- > 2 commissions déplacement (10 mars, 16 juin +)
 - > 2 commissions économie (29 avr, 15 oct)
 - > 1 Commission commerce (24 juin)
- > 1 Commission urbanisme et habitat (17 mars) + 1 groupe projet SCoT dédié (10 juil.)
 - > 1 commissions environnement (5 mars)
 - > 1 commission évaluation (18 juin)

Gouvernance et partenariat

Maître d'ouvrage :
EP SCoT

Instances de pilotage :
Comité syndical et bureau syndical, Commissions thématiques

Membres intéressés, associés :
Les 10 EPCI membres de l'EP SCoT, Etat

Principaux membres informés :
Les 276 communes de la région grenobloise, les autres PPA (Conseil régional, Conseil général...), les acteurs parapublics et associatifs.